

Ogilvy, Red Deer (Alb.), \$180.00; The Red Deer House of Decorating, Red Deer (Alb.), \$463.60.

4. Le Règlement sur les marchés de l'État n'exige pas de dépôts en ce qui concerne les soumissions dont le montant est inférieur à \$25,000. Les soumissions doivent être présentées sur les formules établies par le Ministère.

5. Oui.

6. Étant donné que les soumissions sont obtenues surtout par suite d'une annonce publique, la façon dont les comptes ont été acquittés dans le passé devient un facteur déterminant pour l'acceptation de la soumission ou l'exigence d'un cautionnement de paiement de main-d'œuvre et de matériaux.

7. L'article 21 du cahier des charges du marché permet à Sa Majesté d'acquitter les réclamations légitimes de l'entrepreneur ou d'un sous-entrepreneur ou de faire droit aux réclamations légitimes faites contre l'entrepreneur ou un sous-entrepreneur en conséquence de l'exécution des travaux à même les sommes disponibles en conformité des dispositions du marché.

M. JAMES HARDING À L'ÉMISSION «WEEKEND»
DE RADIO-CANADA

Question n° 638—L'hon. M. Dinsdale:

1. M. James Harding a-t-il paru à l'émission *Weekend* de Radio-Canada, le dimanche 30 novembre 1969?

2. Combien de temps lui a-t-on accordé à l'écran du réseau national?

3. Quels sont les titres de M. Harding et au nom de qui parlait-il?

4. Pourquoi M. Harding a-t-il paru à la télévision?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Société Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Oui.

2. Dix minutes quarante-cinq secondes.

3. M. Harding est considéré comme l'un des porte-parole de la «nouvelle gauche» les mieux connus au Canada. Ancien maître-assistant de l'Université Simon Fraser, il a été conférencier d'honneur au récent congrès du parti libéral tenu à Harrison Hot Springs. Les propos qu'il a tenus à l'émission n'engageaient que lui-même.

4. Sa présence à l'émission avait pour objet de présenter un point de vue important sur la politique canadienne.

[Traduction]

LE COÛT DES PLANS INUTILISÉS D'UN IMMEUBLE POUR LA DÉFENSE NATIONALE

Question n° 646—L'hon. M. MacLean:

1. Combien ont coûté en tout au gouvernement les plans de l'immeuble du ministère de la Défense nationale qui devait être construit dans le quartier Lebreton, à Ottawa, plans qui sont restés inutilisés?

[L'hon. M. Laing.]

2. Combien ces plans ont-ils coûté a) au ministère des Travaux publics, b) au ministère de la Défense nationale, c) à tous les autres ministères ou organismes du gouvernement?

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. \$1,355,885.95.

2. a) Frais du ministère des Travaux publics, \$1,355,885.95; Traitement des employés du ministère de la Défense nationale détachés au ministère des Travaux publics, \$10,458.00; Total des frais du ministère des Travaux publics, \$1,366,343.95. b) \$372,576 pour les traitements et frais de voyage d'un groupe de planification, dont le nombre a varié de 3 à 7 membres au cours d'une période de cinq ans. \$33,047 pour les services d'experts-conseils. c) Sans objet.

*L'OFFICE NATIONAL DU FILM ET LES FRAIS
DE LOCATION DE FILMS

Question n° 668—M. Fairweather:

1. L'Office national du film se propose-t-il de faire payer des frais de location de films à partir du 1^{er} janvier 1970 et, dans l'affirmative, les écoles et les autres établissements d'enseignement en seront-ils exemptés?

2. Les répercussions de la nouvelle politique sur le budget des établissements d'enseignement ont-elles été discutées avec les ministères provinciaux de l'Éducation avant l'annonce du changement de la politique?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur le président, l'Office national du film me transmet les renseignements suivants: 1. L'Office se propose de faire payer des frais de service à ceux qui utiliseront ses films à compter du 1^{er} janvier 1970. Cette mesure s'adresse aussi aux écoles et autres maisons d'enseignement qui désirent utiliser les films de l'ONF.

2. Les répercussions de cette nouvelle mesure sur le budget des maisons d'enseignement ont été étudiées avec les ministères de l'Éducation du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard et de Terre-Neuve avant l'annonce du changement; les autres ministères provinciaux de l'Éducation ont été consultés, peu de temps après avoir reçu, la troisième semaine de novembre, une lettre annonçant la nouvelle façon de procéder.

L'ACHAT DE LA SÉRIE «THE FORSYTE SAGA»
PAR RADIO-CANADA

[Traduction]

Question n° 669—M. Broadbent:

La Société Radio-Canada a-t-elle songé à acheter la série d'émissions *The Forsyte Saga* de la BBC pour l'année de télévision 1969-1970 et, a) dans la négative, pour quelle raison, b) dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-elle pas acheté la série susmentionnée?